ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question orale n° 144

Texte de la question

M. Rudy Salles souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'opportunité de création, au sein de l'université de Nice-Sophia-Antipolis, d'un département d'étude de langue et culture niçoise. Il rappelle que Nice et sa région ont eu une histoire singulière, qui se traduit par un important patrimoine linguistique et culturel, profondément enraciné dans le coeur des habitants, et ayant largement contribué à la renommée mondiale et à l'attraction de Nice. De plus en plus de gens s'inscrivent dans des cours pour apprendre à parler niçois. De plus en plus de candidats au baccalauréat choisissent le niçois en option. De plus en plus d'étudiants présentent le CAPES de langue d'oc, ou soutiennent des thèses sur le parler, la culture et l'histoire de Nice. Dans le contexte général de pertes de repères de notre société, il convient d'encourager cette identification à un terroir porteur de valeurs généreuses, et de permettre la pérennisation de cette culture locale. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil des orientations ministérielles visant à promouvoir l'enseignement et le développement des langues et cultures régionales. Or, à ce jour, aucune structure spécifique n'existe au sein de l'université, faute de moyens budgétaires. Il souhaite donc qu'il précise sa position vis-à-vis de ce projet de département d'étude du niçois et les moyens dont il dispose pour favoriser sa création.

Texte de la réponse

M. le président. M. Rudy Salles a présenté une question, n° 144, ainsi rédigée:
«M. Rudy Salles souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'opportunité de création, au sein de l'université de Nice - Sophia-Antipolis, d'un département d'étude de langue et culture niçoises. Il rappelle que Nice et sa région ont eu une histoire singulière, qui se traduit par un important patrimoine linguistique et culturel, profondément enraciné dans le coeur des habitants et ayant largement contribué à la renommée mondiale et à l'attraction de Nice. De plus en plus de gens s'inscrivent dans des cours pour apprendre à parler niçois. De plus en plus de candidats au baccalauréat choisissent le niçois en option. De plus en plus d'étudiants présentent le CAPES de langue d'oc, ou soutiennent des thèses sur le parler, la culture et l'histoire de Nice. Dans le contexte général de perte de repères de notre société, il convient d'encourager cette identification à un terroir porteur de valeurs généreuses et de permettre la pérennisation de cette culture locale. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil des orientations ministérielles visant à promouvoir l'enseignement et le développement des langues et cultures régionales. Or, à ce jour, aucune structure spécifique n'existe au sein de l'université, faute de moyens budgétaires. Il souhaite donc qu'il précise sa position vis-à-vis de ce projet de département d'étude du niçois et les moyens dont il dispose pour favoriser sa création.»
La parole est à M. Rudy Salles, pour exposer sa question.
M. Rudy Salles. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite attirer votre attention et celle de votre collègue de l'éducation nationale sur l'opportunité de la création, au sein de l'université de Nice - Sophia-Antipolis, d'un département d'études de langue et culture niçoises.
Sans remettre nullement en question l'attachement indéfectible de tous les Niçois à la République, je me permets de vous rappeler que Nice et sa région ont eu jusqu'à une date récente une histoire singulière, qui se

traduit par un patrimoine linguistique et culturel fort, riche et vivant. Ce patrimoine local est profondément enraciné dans le coeur des habitants de notre cité et de sa région, qu'ils soient de souche ou d'adoption. Il a également largement contribué à la renommée internationale de notre ville et à l'attraction qu'elle exerce. Les familles niçoises de vieille origine assurent, de génération en génération, la transmission de la langue et des traditions du comté de Nice. Les autres Français, qui choisissent de venir dans notre ville, sont très vite séduits par l'originalité de nos us et coutumes, qu'ils adoptent avec enthousiasme.
C'est ainsi que, chaque année, de plus en plus de gens s'inscrivent à des cours privés ou associatifs pour apprendre à parler «nissart», de plus en plus de candidats au baccalauréat choisissent le niçois en option, de plus en plus d'étudiants présentent le CAPES de langue d'oc, ou soutiennent des thèses sur le parler, la culture et l'histoire de Nice. Et cela sans évoquer en détail l'engagement populaire qui entoure toutes nos manifestations traditionnelles - fêtes saisonnières, théâtre, folklore - dont la diversité et l'originalité sont notables.
Dans le contexte général de perte de repères de notre société, pérenniser notre culture locale, encourager cette volonté d'identification à un terroir porteur de valeurs de générosité et de convivialité, c'est offrir aux Niçois une source de citoyenneté. Elle sera d'autant plus fructueuse qu'elle est exempte de toute prétention séparatiste.
C'est pourquoi la population et les élus de Nice souhaitent que l'Université, garante du développement de toutes les valeurs humaines, soit partie prenante de ce mouvement. D'ores et déjà, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus de trente conseils municipaux ont voté des motions à l'unanimité pour soutenir la création d'un département universitaire spécifique de langue et culture niçoises.
Notre position s'inscrit d'ailleurs dans le droit fil des orientations ministérielles, affirmées à plusieurs reprises, pour promouvoir l'enseignement et le développement des langues et cultures régionales. Je citerai en particulier la circulaire n° 95-086 du 7 avril 1995.
D'autres universités françaises, comme celles de Corte, de Rennes et de Strasbourg, ont pu créer avec succès leurs départements d'étude de langue et culture régionales.
Je ne doute pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement aura à coeur de concrétiser un tel projet à Nice. Je souhaite donc que vous me précisiez les moyens dont il dispose à cette fin, car c'est une affaire de volonté mais également de moyens.
M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.
M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, si je réponds à votre question à la place de Mme Ségolène Royal, c'est que celle-ci représente le Gouvernement, aux côtés de Marie-George Buffet, aux obsèques des enfants de Montigny-le-Bretonneux tués dans la catastrophe qui a été évoquée à l'occasion de la question de M. Ollier.
Je veux ajouter, en mon nom personnel et au nom de mon collègue Jean-Pierre Chevènement, puisque nous étions ensemble à Embrun lorsque les familles ont découvert les corps de leurs enfants tués ou retrouvé leurs enfants blessés, qu'il y avait une émotion telle que, personnellement, je n'oublierai jamais ce drame. Au-delà de la nécessaire réglementation de ces nouveaux sports de montagne pratiqués de manière risquée par de plus en plus de jeunes et de moins jeunes, - il y a là une démographie dont il faut tenir compte - le drame de la perte de ces enfants me restera toujours au coeur.
Cela étant, j'ai bien entendu votre plaidoyer en faveur des langues régionales en général et du «nissart» en particulier, que je connais un peu par les alliances qu'il m'a été donné de contracter.
Le Gouvernement est attaché au développement des langues régionales, et il a d'ailleurs confié une mission sur ce sujet à l'une de vos collègues, Mme Nicole Pery. Il existe à l'université de Nice un CAPES d'occitan «Langues d'oc». Le «nissart», le niçois, est un rameau de la langue occitane, plus italianisé peut-être qu'on ne le croit, mais je m'avance là sur un terrain qui vous fera peut-être bondir. (Sourires.)
La préparation à ce CAPES a permis à des étudiants de réussir le concours.
L'université de Nice, compte des enseignants qui sont classés en 73e section du conseil national des universités «Langues et cultures régionales». Elle possède en outre des enseignements et des recherches en occitan, par exemple la constitution d'un thésaurus occitan par l'équipe du professeur Dalbera.
Quant à la création d'un département d'étude de langue et culture occitanes, c'est une décision qui relève de la compétence de l'université, seule habilitée, en vertu de l'autonomie accordée aux universités, à décider de son organisation. Il faut d'ailleurs signaler, sans que cela engage en rien la réflexion du ministère de l'enseignement supérieur, que cette demande n'a pas été formulée dans le cadre du contrat quadriennal signé avec l'université de Nice en décembre 1996. Certes, je ne doute pas que les votes à l'unanimité dont vous avez fait mention soient favorables à cette création, mais il faudrait que l'université elle-même se manifeste à ce propos. Nous en

tirerons ensuite les conséquences.

Données clés

Auteur : M. Rudy Salles
Circonscription : Alpes-Maritimes (3e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 144
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 janvier 1998, page 472
Réponse publiée le : 28 janvier 1998, page 547
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 1998